

ÉPREUVE DE « TRAVAIL A PIED » OU « MANIABILITE TRACTION

1/ Présentation de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de mettre en évidence l'aptitude des animaux au travail dit « à pied », au cordeau ou aux longues guides. On évalue la soumission, l'obéissance, le calme, la précision dans le travail. Il ne s'agit pas d'évaluer la force de traction.

2/ Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 2 ans et plus, avec des spécificités pour les 2 ans. Les 4 ans et plus doivent compléter cette épreuve par une autre épreuve de traction.

Les animaux seront harnachés avec un collier et des avant-traits, ou une bricole large pouvant permettre un minimum de traction. Ils sont menés au cordeau ou aux longues guides, à la voix. Le menage à la tête de l'animal n'est pas autorisé. Compte tenu des applications agricoles de ce type d'activité, le meneur ne doit pas se présenter avec fouet (stick, badine...).

L'allure est le pas de travail.

Le palonnier, le petit traîneau, la chaîne de débardage sont fournis par l'organisateur.

Le groom présent pour assurer la sécurité reste à l'arrière de l'équipage. Le meneur et le groom sont munis de vêtements appropriés au travail agricole ou forestier.

La reconnaissance du parcours (collective puis individuelle) aura lieu avant le début de l'épreuve. Seul le meneur participe à la reconnaissance (sans groom, ni cheval). L'accès y est interdit avant la reconnaissance.

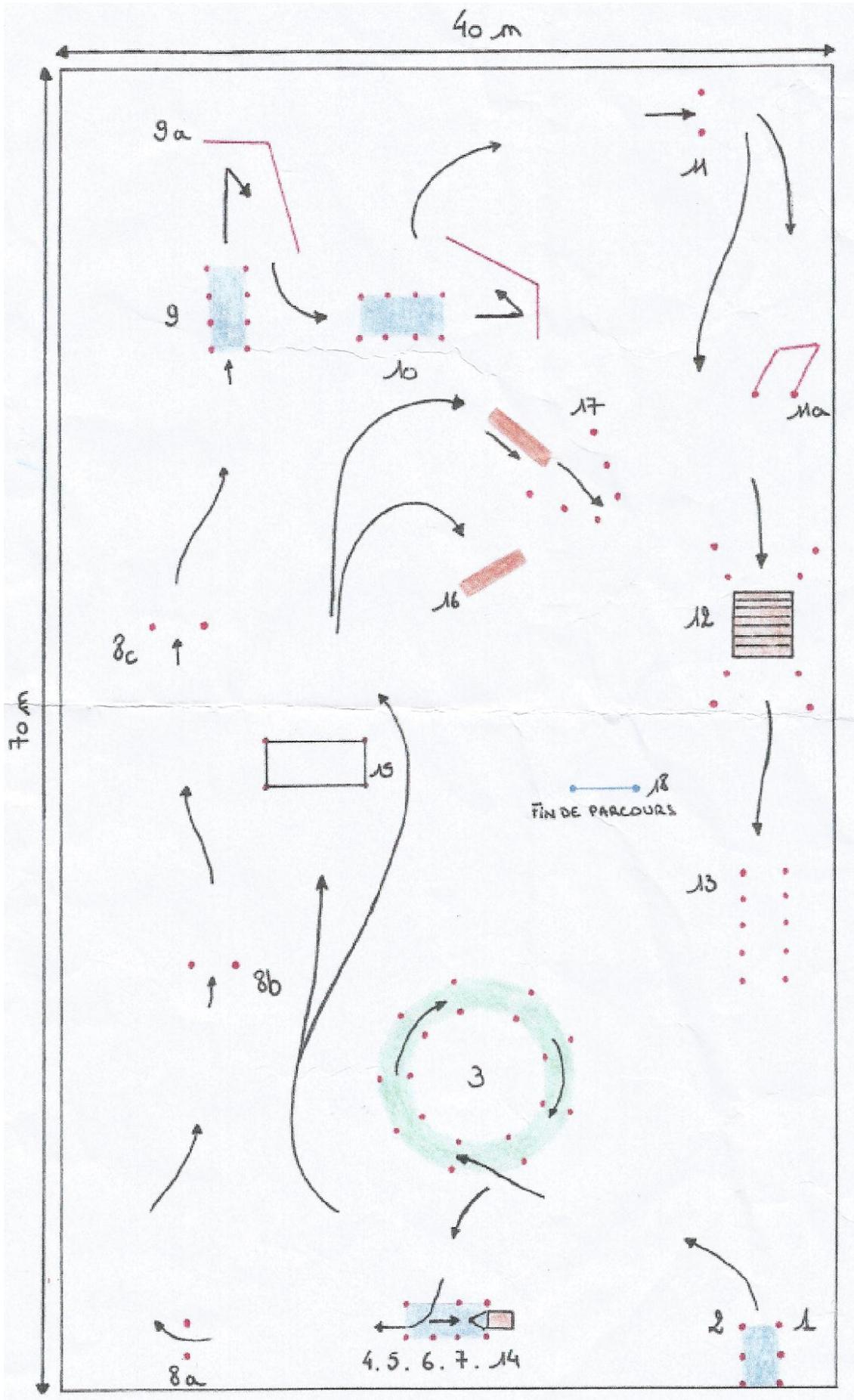
3/Élimination

L'élimination sera immédiate pour :

- perte de contrôle du cheval et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le meneur ou tout autre personne en danger.
- tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury.

4/Déroulement (dessin du parcours fourni ci-après)

- 1- Le meneur doit attacher le palonnier dans un rectangle : respect de l'immobilité.
- 2- Le meneur tenant le palonnier d'une main, doit parcourir un couloir en forme de cercle.
- 3- L'animal doit effectuer un reculer, 3 foulées pour les 2 ans, 5 foulées pour les 3 ans et +.
- 4- Pour venir accrocher le traîneau,
- 5- et respecter un arrêt de 10s.
- 6- L'équipage part au pas,
- 7- Parcourt une serpentine,
- 8- Marque un arrêt de 10 sec. dans la zone définie, crochet d'attelage entre 2 quilles,
- 9- Avance dans un angle à droite de 160° formé par une rubalise.
- 10- Nouvel arrêt de 10 sec. en zone définie.
- 11- Avance dans un angle à gauche de 160° formé par une rubalise.
- 12- Adaptation âge :
 - a. 2 ans : passe une porte étroite (+ 20 cms)
 - b. 3 ans et + : traverse du feuillage
- 13- L'animal passe sur un pont (pont de bois de l'organisateur ou pont existant sur le terrain)
- 14- Et parcourt un couloir étroit (+ 20 cms) pour évaluer la rectitude,
- 15- Arrive à la zone d'arrêt pour décrocher le traîneau, respecte l'arrêt.
- 16- Le palonnier à la main du meneur, l'équipe passe un tapis blanc ou une bâche
- 17- Adaptation âge :
 - a. 2 ans : enjambe un tronc
 - b. 3 ans et + : refoule un tronc sur 5 m
- 18- Fin de l'épreuve.



5/ Dispositions et Notation

Chaque test ou obstacle est noté sur 10 points, ainsi que la soumission pour 10 points, la qualité du menage (10 points), et la présentation de l'équipage (10 points).

Le total maximum de points est ainsi de 200.

L'écartement des quilles est de + 40cm/traîneau, sauf pour la rectitude + 20 cm ; chaque boule renversée est pénalisée de 5 points mais avec un maximum de -10 points par obstacle.

Chaque intervention du groom (physique dont le porté du palonnier, ou vocale...) est pénalisée de 10 points.

Le non-respect de l'allure imposée (le pas) est pénalisé de 5 points à chaque rupture d'allure, si cette rupture d'allure dépasse deux foulées, chaque foulée supplémentaire sera sanctionnée de 5 points.

L'oubli ou le non franchissement d'un obstacle est pénalisé de 30 points : 3 essais possibles à -10 points chacun.